

CHAPITRE 2 – L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Cours 1. L'ordre des princes face aux idées nouvelles (1815-1830) (p. 58-59)

Pourquoi le nouvel équilibre européen instauré en 1815 est-il rapidement contesté ?

A - Une « réaction » à la Révolution française

1. Le congrès de Vienne : une diplomatie d'équilibre

De septembre 1814 à juin 1815, les puissances victorieuses de Napoléon Ier se réunissent en congrès afin d'effacer les traces de la domination française. C'est à Vienne, au centre de l'Europe, en Autriche, autour du chancelier Metternich, que les diplomates remodelent les frontières des États et réinstallent des princes au pouvoir.

Le « concert européen » réunit périodiquement en congrès les quatre grandes puissances. Autour du Royaume-Uni, la Prusse, l'Autriche et la Russie cherchent à rééquilibrer l'influence française sur le continent. L'essor de cette nouvelle diplomatie est censé préserver la paix entre les États.

2. La Sainte-Alliance : un système répressif

Pour stabiliser cet ordre, les principales puissances signent le traité de la Sainte-Alliance. Ils y affirment l'origine divine du pouvoir des rois et l'obligation faite aux

peuples d'obéir à leur pouvoir absolu. Les monarques coordonnent leurs interventions militaires et s'entraident.

Les princes poursuivent la modernisation de leurs armées. Les polices politiques se développent pour écouter, surveiller et censurer, car les peuples ne sont pas tous, loin s'en faut, ralliés et soumis à leur autorité.

B - Une restauration : les rois au-dessus des peuples

1. La volonté des princes : refermer la Révolution française

Cette restauration se veut un retour aux principes antérieurs à 1789. Soutenus par un courant contre-révolutionnaire appuyé sur les valeurs religieuses et traditionnelles, les souverains retrouvent leurs trônes et toute autorité sur leurs sujets. Leurs royaumes sont considérés comme leurs propriétés, ils en définissent entre eux les frontières.

Le sentiment national qui s'était déjà exprimé contre Napoléon (voir p. 46-47) est donc à nouveau nié. La Pologne est ainsi partagée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. La péninsule Italienne, elle, est fragmentée en de multiples États, le Nord passant sous la domination autrichienne. Le pape, depuis Rome, gouverne alors un grand État en Italie centrale.

2. La volonté des peuples : liberté et nation

Les libéraux exigent des Constitutions et la reconnaissance des libertés individuelles, comme en Angleterre. Ils cherchent à former l'opinion au-delà des bourgeoisies : tracts, chansons et caricatures contournent la censure.

Les aspirations nationales s'affirment et, couplées au romantisme, elles s'expriment dans la culture populaire : poètes et compositeurs chantent « l'âme » des peuples et contribuent dans les esprits à la construction des nations. Exaltant avec fierté leur passé, la Rome antique et la Renaissance, les Italiens en appellent au Risorgimento. Un mouvement national mobilise aussi les Allemands, qui se regroupent désormais autour de leur langue. Les Grecs, eux, affichent leur pratique du christianisme orthodoxe dans un Empire ottoman dirigé par un sultan musulman.

C - Un ordre déjà instable

1. Des contestataires en mouvement

Les idées révolutionnaires circulent sous le manteau. Des sociétés secrètes comme les Carbonari, partisans de l'unité italienne, mènent une guérilla contre l'ordre de Vienne. Recherchés, les insoumis voyagent clandestinement et trouvent refuge à l'étranger, avant qu'une autre révolution ne les pousse vers un nouvel exil.

Dès 1820, des insurrections libérales éclatent, d'abord en Espagne, au Portugal, puis à Naples et en Sicile. Mais le rapport de forces entre la SainteAlliance, rejointe par la France, et les contestataires est très déséquilibré. Les patriotes italiens sont impitoyablement pourchassés et réprimés.

Seul l'Empire ottoman ne peut venir à bout de la lutte des Grecs. Grâce à une mobilisation des élites politiques et artistiques de toute l'Europe, et avec l'appui militaire du Royaume-Uni et de la France, les insurgés obtiennent l'indépendance de la Grèce en 1829.

2. La flambée de 1830

En 1830, les libéraux et les patriotes sont souvent rejoints par les ouvriers sur les barricades. Le succès de la révolution parisienne des Trois Glorieuses stimule un mouvement européen que rien ne semble arrêter. Les Belges, aidés par les monarchies libérales de France et du Royaume-Uni, gagnent leur indépendance contre les Pays-Bas. Ils se dotent alors d'une Constitution libérale.

Mais, en Italie, les armées autrichiennes restaurent l'autorité du Pape, et en Pologne, le tsar russe mate les révoltés auxquels la France a refusé son aide. Ainsi, sans soutien extérieur, les contestataires semblent encore impuissants. Néanmoins, la division des grandes puissances et la diffusion des troubles laissent présager la fin du système mis en place en 1815.

Cours 2. En France, l'originalité des monarchies constitutionnelles

(p. 60-61)

Pourquoi les rois ont-ils échoué à s'adapter aux aspirations nouvelles des Français ?

A - Une restauration pour effacer la Révolution

1. Louis XVIII et la Charte constitutionnelle

En 1814, la France est envahie et occupée par les puissances victorieuses de Napoléon Ier. Pour consolider leur nouvel ordre, elles imposent Louis XVIII sur le trône de France. Ce roi cherche un compromis propre à réconcilier les Français et à imposer la paix.

Dès juin 1814, une Charte constitutionnelle est octroyée par le souverain. Elle garantit quelques grands acquis de la Révolution, comme l'égalité devant la loi et les libertés individuelles. Mais le suffrage censitaire limite l'expression populaire car seuls les plus riches, capables de payer un certain montant d'impôt (le cens), peuvent voter et être éligibles.

2. Retrouver une place parmi les rois

La Restauration souhaite faire oublier les passions révolutionnaires : le drapeau tricolore est remplacé par le drapeau blanc, la Marseillaise est interdite. Pour mieux affirmer la continuité de la monarchie française, les cendres de Louis XVI sont ramenées à Saint-Denis, au milieu des siens.

Pour retrouver son influence et sa place dans le concert des nations, la monarchie française intègre, dès 1818, la Sainte-Alliance. Elle participe à la répression des mouvements libéraux, en intervenant en Espagne en 1823.

B - La Révolution : un passé toujours présent

1. Un climat politique tendu

Deux courants politiques s'opposent au sein des Assemblées. Les libéraux et les républicains défendent l'héritage révolutionnaire face aux ultras, qui, eux, souhaitent pousser le roi à la contre-révolution. Les tensions s'amplifient à la Chambre, notamment après 1825 et le sacre du nouveau roi, Charles X, à Reims.

L'apprentissage de la politique par le peuple se poursuit cependant par des voies détournées. D'abord en chansons, dans les guinguettes et les cabarets, où les ouvriers et les étudiants manifestent bruyamment leur liberté d'expression. Sur les murs, dans la presse, les caricatures se multiplient. Dans les années 1820, les enterrements d'opposants politiques, notamment des libéraux, deviennent une occasion d'affirmer ces idées car la liberté de manifester est interdite. On y défile en criant « Vive la République », on arbore des cocardes. Les souvenirs de la grande révolution de 1789 restent encore très vifs chez le peuple.

2. Les Trois Glorieuses de 1830

En 1830, l'intransigeance du roi Charles X met fin au fragile équilibre. Au cœur de l'été, le 26 juillet, le roi promulgue quatre ordonnances limitant les droits du Parlement et supprimant la liberté de la presse. Il modifie le mode d'élection des

députés pour s'assurer une victoire électorale. Pour les libéraux, c'est un coup d'État, et ils protestent contre le retour à une monarchie autoritaire. Très vite, des émeutes éclatent et Paris se couvre de barricades.

Les 27, 28, 29 juillet 1830, Paris redevient révolutionnaire. Devant le palais des Tuileries, les insurgés affrontent les troupes royales. Les combats font près de 500 morts parmi les insurgés, mais Charles X est renversé. Une onde révolutionnaire se propage alors dans toute l'Europe.

C - La monarchie de Juillet : une monarchie libérale

1. Un régime parlementaire

Le nouveau roi, Louis-Philippe 1er, prend le titre de « roi des Français ». Il s'inspire de la monarchie parlementaire anglaise et propose une Charte rénovée. Il garantit la liberté de la presse et respecte les droits du Parlement. Le montant du cens est abaissé. Des libéraux entrent au gouvernement, comme Adolphe Thiers ou plus tard François Guizot, alors que les ultras sont chassés du pouvoir.

Cette France au régime libéral accueille les révolutionnaires de toute l'Europe. À Paris et en province, les exilés espagnols, polonais, italiens, allemands poursuivent la lutte pour leurs libertés. À Marseille en 1831, le patriote Giuseppe Mazzini fonde le mouvement Jeune Italie, dont le but est l'unification du pays. Dans cette effervescence, de multiples pensées politiques se rencontrent, qui appellent toutes à une nouvelle révolution supprimant l'ordre de Vienne.

2. De trop nombreux exclus

Mais la démocratisation est restée limitée car le suffrage reste censitaire (environ 240 000 électeurs pour environ 33 millions de Français). Cette monarchie s'appuie sur les catégories sociales les plus aisées, des notables souvent grands propriétaires, qui profitent alors de la croissance économique liée à l'industrialisation.

La grande majorité des Français reste donc exclue du vote. En outre, les ouvriers sont de plus en plus nombreux mais ne voient pas leur situation s'améliorer. Dès 1831 et la révolte des Canuts à Lyon, la bataille contre le régime se mène autour de la question sociale (droits des ouvriers, salaires). Les insurrections se multiplient dans les années 1830 et le roi est victime de plusieurs tentatives d'attentats.

Cours 3. 1848 : le « Printemps des peuples » (p. 62-63)

Pourquoi « l'esprit de 1848 » est-il véritablement européen ?

A - Février 1848 : un détonateur

1. Le retour de la République

Par surprise, le 22 février 1848, Paris renoue avec la révolution. Louis-Philippe, trop conservateur sur le plan politique, s'est opposé à l'élargissement du corps électoral souhaité par les républicains. Après de violents combats, abandonné par la garde nationale, le roi est contraint d'abdiquer. Le 24 février, la II^e République est proclamée dans la liesse.

2. Paris, auberge des révolutionnaires

En Europe, le retentissement est immense. Paris accueille généreusement les exilés et les réfugiés politiques, comme Karl Marx et Giuseppe Mazzini. Ils y développent une intense activité politique dans l'espoir de propager la révolution. Les exilés polonais souhaitent, eux, que la France prenne la tête d'une intervention pour libérer les peuples opprimés. L'effervescence gagne alors tout le continent.

B - Le réveil des peuples européens

1. Des révolutions en cascade

Amorcée en Sicile dès janvier 1848, puis stimulée par la réussite française, une onde révolutionnaire se diffuse en Europe. Le 13 mars, l'Empire autrichien, gardien de l'ordre monarchique, s'enflamme. Les étudiants viennois, puis les Hongrois,

les Tchèques, les Croates et les Roumains se soulèvent. Ils réclament des libertés et l'indépendance. La démission du chancelier Metternich encourage Allemands et Italiens à s'émanciper eux aussi.

En Prusse, le 18 mars, les Berlinoises prennent les armes au nom de la liberté et pour l'unité des Allemands. Pour la première fois, un Parlement représentant toute l'Allemagne, élu au suffrage universel, se réunit à Francfort le 18 mai 1848. Il travaille à une constitution, pour créer une fédération. En Italie aussi, les patriotes croient enfin l'unité possible : à Venise, Daniele Manin proclame la République. Avec l'aide du Piémont et de près de 25 000 volontaires, les Autrichiens sont chassés de Milan après une sanglante bataille, du 18 au 22 mars.

2. Le rêve de fraternité

En ce printemps 1848, un immense espoir mobilise alors toutes les composantes du peuple : sur les barricades, les femmes, les ouvriers, les étudiants rejoignent les bourgeois et prennent la parole. Dans cette communion fraternelle, tous sont désormais égaux. Unis dans une grande ferveur, ils rêvent d'une Europe nouvelle et d'une paix universelle.

C - Des espérances déçues ?

1. Le retour à l'ordre

Face à ce large mouvement, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le pape, ne parviennent pas à rétablir l'ordre. Pour diviser l'opposition, ils concèdent des réformes et des Constitutions reconnaissant les libertés individuelles. Les libéraux

satisfaits des concessions quittent le mouvement de contestation. En Autriche, ils refusent l'indépendance réclamée par les Tchèques et les Hongrois. Les nationalismes se heurtent et, dès l'automne, les insurgés affaiblis par cette division sont partout défaits. L'armée autrichienne déclenche de féroces représailles à Vienne, à Prague et en Hongrie. L'empereur François Joseph réaffirme l'unité de son empire.

Le rétablissement monarchique en Autriche entraîne un retour à l'ordre partout en Europe. L'Autriche limite l'influence de la Prusse en soutenant au Parlement de Francfort les partisans d'une Grande Allemagne. Elle empêche ainsi la constitution d'une Petite Allemagne qui unirait les Allemands autour de son rival prussien. Dans l'impasse, le Parlement de Francfort est dissous.

De même, elle intervient en Italie pour faire obstacle à l'unité et récupérer ses États : les Piémontais sont contraints de rendre toutes leurs possessions, et la réaction antilibérale se propage de Naples à Rome où le pape est rétabli dans ses États. Malgré les contestations populaires, l'Autriche réussit donc à garder son influence et son rôle de garant de l'ordre européen.

2. 1848 : une accélération

Ainsi, dix-huit mois après les débuts des révolutions, partout l'ordre semble rétabli. Pourtant, le bilan est plus nuancé, car des changements politiques importants sont préservés. Le suffrage universel masculin, en France, et le régime parlementaire, dans le royaume de Piémont, sont désormais garantis dans des Constitutions.

Enfin, le « Printemps des peuples » montre que la politisation des masses progresse en Europe.

Les idées véhiculées par les révolutionnaires professionnels rencontrent désormais des aspirations plus larges à la liberté et à l'égalité. Soulevés par un même élan, les peuples entrent en scène, ce qui inspire à Victor Hugo l'idée des « États-Unis d'Europe » (1849).

Doc 2 p. 64 : La Sainte-Alliance : Autriche-Prusse-Russie

Article 1 : Conformément aux paroles des Saintes Écritures qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en tout lieu assistance, aide et secours ; se regardant envers leurs sujets et leurs armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans un même esprit de fraternité, dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice.

Fait triple et signé à Paris l'an de Grâce 1815. François, Frédéric-Guillaume, Alexandre.

Cité dans Éric Anceau, Comprendre le XIX^e siècle, Belin, 2018.

Doc 3 p. 65 : L'ordre selon Metternich

La première et la plus grande des affaires, pour l'immense majorité de toute Nation, c'est la fixité des lois, leur action non interrompue, et nullement le changement. Que les gouvernements donc gouvernent, qu'ils maintiennent les bases fondamentales de leurs institutions tant anciennes que nouvelles ; car si, dans tous les temps, il est dangereux d'y toucher, ce n'est pas aujourd'hui, et dans la tourmente générale, qu'il peut être utile de le faire. Qu'ils énoncent à la face de leurs peuples cette détermination, et qu'ils la démontrent par les faits. Qu'ils réduisent au silence les doctrinaires¹ dans l'intérieur des États, et qu'ils manifestent leur mépris pour ceux du dehors [...] Qu'ils étouffent les sociétés secrètes, cette gangrène de la société. Qu'enfin les grands monarques resserrent leur union et prouvent au monde que si elle existe, elle n'est que bienfaisante, car cette union assure la paix politique de l'Europe.

Klemens Metternich, lettre au tsar Alexandre Ier, 1821.

1. Ici, ceux qui voudraient réconcilier les principes révolutionnaires et monarchiques.

Doc 2 p. 67 : L'engagement d'un poète, Victor Hugo

Les Turcs ont passé là. Tout est ruine et deuil.

Chio, l'île des vins, n'est plus qu'un sombre écueil,

Chio, qu'ombrageaient les charmilles,

Chio, qui dans les flots reflétait ses grands bois,

Ses coteaux, ses palais, et le soir quelquefois

Un chœur dansant de jeunes filles.

Tout est désert. Mais non ; seul près des murs noircis,

Un enfant aux yeux bleus, un enfant grec, assis,

Courbait sa tête humiliée ;

Il avait pour asile, il avait pour appui

Une blanche aubépine, une fleur, comme lui

Dans le grand ravage oubliée.

[...]

Veux-tu, pour me sourire, un bel oiseau des bois,

Qui chante avec un chant plus doux que le hautbois,

Plus éclatant que les cymbales ?

Que veux-tu ? fleur, beau fruit, ou l'oiseau merveilleux ?

– Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus,

Je veux de la poudre et des balles.

Extrait de L'Enfant, poème écrit par Victor Hugo,

tiré du recueil Les Orientales, 1829.

Doc 1 p. 68 : Passer en force : extraits des ordonnances

Première ordonnance sur la liberté de la presse

Article 1 : La liberté de la presse périodique est suspendue.

Article 2 : [...] nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, [...] [ne pourra paraître] qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

Deuxième ordonnance sur la dissolution de la Chambre des députés

Article 1 : La Chambre des députés des départements est dissoute.

Doc 2 p. 68 : Désobéir pour défendre la presse

Le régime légal est donc interrompu, celui de la force est commencé. Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Aujourd'hui donc, le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France. Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplirons.

Protestation des 44 journalistes, rédigée par Adolphe Thiers et parue sans autorisation dans Le Globe, Le National et Le Temps le 27 juillet 1830.

Doc 3 p. 68 : Imposer Louis-Philippe sur le trône

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple.

La République nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec l'Europe.

Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores.

Le duc d'Orléans seul peut les porter encore ; nous n'en voulons pas d'autres.

Le duc d'Orléans s'est prononcé ; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

Affiche rédigée par Adolphe Thiers et placardée dans tout Paris,

le 30 juillet 1830.

Doc 5 p 69 : S'engager à Nantes, le 29 juillet 1830

La diligence vient d'arriver ; Monsieur Gonnet, blessé à Paris, en est descendu ; par lui, la nouvelle qu'on se bat avec acharnement dans les rues de la capitale est promptement répandue, elle se propage avec rapidité. Le cri : aux armes ! se fait entendre ; la convocation de la Garde nationale chargée par Louis XVIII de défendre la Charte est demandée à l'unanimité ; chacun brûle d'y prendre rang. Les ouvriers qui ont pris part au tumulte de la veille demandent partout des armes. « Donnez-nous des fusils » disent ces braves gens et nous saurons maintenir nos droits, défendre notre liberté, la liberté de tous !

Ange Guépin et Gabriel Simon,

Événements de Nantes pendant les journées

des 28, 29, 30 et 31 juillet 1830 par plusieurs témoins oculaires,

Burolleau, Nantes, 1830.

Doc 1 p. 70 : Vive la Belgique !

Belges ! Nos compatriotes, nos amis, nos frères !

Il est des époques où l'indépendance et l'honneur d'une nation, menacée par les intrigues du dedans et du dehors, ne peuvent être sauvés que par une haute manifestation de la volonté générale. Ce moment est venu pour les Belges. Serrons-nous autour du drapeau de Septembre. La patrie sera sauvée par l'union de ses enfants. [...]

Soyons Belges et terminons la révolution comme nous l'avons commencée, par nous-mêmes. Mais avant tout soyons prêts à la guerre. [...] Les Polonais, comprimés entre trois États¹ dont la politique combinée tend à l'asservissement de cette héroïque nation, repoussent les hordes innombrables et aguerries de l'autocrate². Nous, c'est seulement au roi de Hollande et à un peuple fatigué du joug que nous avons à faire [...] Les soldats de l'Autriche et de la Prusse pourraient concourir à étouffer la liberté à Varsovie ; jamais les grands peuples de France et d'Angleterre ne prêteront leur appui aux prétentions du despote hollandais [...]. Obéissance à la Constitution ! Respect à la propriété, à l'ordre public ! Vive la Belgique ! Vive la liberté ! Vive l'indépendance !

Manifeste de l'Association nationale belge, 28 mars 1831.

1. La Russie, la Prusse, l'Autriche.
2. Référence au tsar de Russie, Alexandre Ier.

Doc 1 p. 71 : Les divisions des Polonais

Les quarante premiers jours de la révolution s'écoulèrent dans une fatale indécision. Rien n'annonçait qu'un système vraiment révolutionnaire serait adopté, pour agir, attaquer, et vaincre. La paisible retraite du tzarévitch¹, la disgrâce encore peu apparente de plusieurs citoyens qui avaient pris une part active à la révolution, plusieurs pouvoirs successifs, la dictature méfiante, arrogante et souvent folle, la douceur avec laquelle les traîtres furent épargnés, les intrigues de l'aristocratie, les mensonges et les calomnies répandus par les partisans de la Russie, [...] tout cela était plus que suffisant pour aigrir beaucoup d'hommes d'action.

Leonard Chodzko, Notice biographique de Joachim Lelewel, Paris 1834.

1. Le grand-duc Constantin, frère du tsar, retiré en Ukraine.

Doc 2 p. 72 : Les revendications du peuple hongrois

La révolution éclate en Hongrie le 15 mars 1848. Sous l'impulsion du député Lajos Kossuth et de ses camarades, un programme national et libéral en 12 points est élaboré.

Que souhaite la nation hongroise ? Paix, liberté et égalité !

1. Nous souhaitons la liberté de la presse et l'abolition de la censure.
2. Un ministère responsable¹ à Budapest.
3. La convocation annuelle de l'Assemblée nationale à Pest. [...]
8. L'élection des juges et des députés selon les principes de l'égalité.
9. Une banque nationale.
10. Les soldats ont à prêter serment sur la Constitution, les Hongrois ne doivent pas faire leur service à l'étranger ; les militaires étrangers sont tenus de quitter le pays.
11. Les prisonniers politiques doivent être libérés.
12. L'union avec la Transylvanie².

Liberté, égalité, fraternité !

1. Un régime parlementaire.
2. Principauté de l'Empire d'Autriche peuplée de Roumains et de Hongrois.

Doc 3 p. 72 : Des femmes allemandes dans le mouvement révolutionnaire

Si la place des femmes dans la société ne leur a, jusqu'à maintenant, conféré aucun rôle dans les luttes politiques, toutes les femmes et jeunes filles allemandes ont cependant suivi avec leur cœur le récent soulèvement de l'Allemagne, et le combat pour les éternels et inaliénables droits humains. [...] Le cœur est notre arme, un pleur est notre bouclier ; ne leur opposez pas l'épée aiguisée de votre dialectique, ne laissez pas nos larmes s'assécher dans la poussière de vos parchemins ! [...] Nous ne venons pas tirer l'épée aux côtés des combattants. Nous nous tenons seulement devant leurs cellules, remplies de pitié. Aux hommes, aux forts, nous laissons le soin de demander justice. Nous ne parlons qu'à votre cœur...

Pétition de 772 femmes de la région de Mannheim au Parlement de Francfort, publiée dans le Mannheimer Abendzeitung, n° 177,

26 juillet 1848.

Doc 5 p. 73 : 1848, une révolution manquée ?

L'Europe a été ébranlée dans ses derniers fondements. Vingt révolutions ont eu lieu. La France a brisé la monarchie bourgeoise. L'Allemagne a vu dix foyers d'insurrections ouverts à la fois sur son sol. Vienne a rugi des colères du peuple, l'empereur a fui, le pape a fui. Le drapeau qui porte écrit « Droit, liberté, indépendance » a flotté, et tout cela est tombé. Pourquoi donc la réaction¹ triomphet-elle aujourd'hui ? La cause est en nous dans notre manque d'organisation, [...] dans l'éparpillement de nos forces en une multitude de petits foyers, de groupes, de sectes, de coterie puissantes à dissoudre, impuissantes à fonder.

Giuseppe Mazzini, Foi et avenir, Bureaux du Nouveau Monde, 1850.

1. La répression menée par les conservateurs

Doc 2 p. 74 : La première loi française sur les étrangers réfugiés

Art 1er : Le Gouvernement est autorisé à réunir dans une ou plusieurs villes qu'il désignera les étrangers réfugiés qui résident en France.

Art 2 : Le Gouvernement pourra les astreindre à se rendre dans celle de ces villes qui leur sera indiquée ; il pourra leur enjoindre de sortir du royaume, s'ils ne se rendent pas à cette destination, ou s'il juge leur présence susceptible de troubler l'ordre et la tranquillité publique.

Loi du 21 avril 1832 (extraits).

Doc 3 p. 74 : Une circulaire du ministère de l'Intérieur, 26 juin 1833

Monsieur le Préfet, Il arrive presque chaque jour à la frontière des étrangers qui prétendent avoir été contraints de s'expatrier pour se soustraire à des persécutions politiques et qui réclament à ce titre des subsides¹ dès qu'ils ont touché le sol français. [...]

La Garde nationale, la gendarmerie, les préposés des douanes doivent être invités par vous à concourir à cette surveillance dont l'effet sera de diminuer le nombre des vagabonds et des aventuriers qu'attire l'espoir de partager des secours uniquement destinés par la générosité française aux victimes des dissensions politiques. Le fonds alloué par les Chambres pour faire face à cette dépense ne permettant plus de nouvelles admissions, il n'est pas moins important de bien avertir les réfugiés qui se présenteront à vous à l'avenir, même avec les titres les plus réguliers, que l'hospitalité, mais sans secours pécuniaire, est tout ce qu'il est possible de leur offrir aujourd'hui.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre et de me faire connaître les mesures que vous aurez prises pour en remplir les prescriptions. »

Signé : le comte d'Argout, ministre de l'Intérieur

1. Aux réfugiés dans le besoin, sont attribués des subsides mensuels, dont le montant varie en fonction de leur grade militaire ou de leur statut, mais aussi de leur situation familiale.

Doc 4 p. 75 : La France applique la convention de Genève du 28 juillet

1951

Le site de l'OFPPRA rappelle la convention de Genève : « **Le terme de réfugié s'applique à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut, se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner** ». [...]

Les personnes reconnues réfugiées sont placées sous la protection juridique et administrative de l'OFPPRA ; elles ont vocation à bénéficier d'une carte de résident valable dix ans.

Site de l'OFPPRA.

Doc 5 p. 75 : Le projet de loi Asile et immigration

La loi a été adoptée le 1er août 2018, cet article porte sur le projet de loi.

Alors qu'il disposait jusqu'à présent de 120 jours pour déposer son dossier, désormais [le demandeur d'asile] n'aura plus que 90 jours pour le faire. De plus, un demandeur débouté par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ne disposera ensuite que de deux semaines, au lieu d'un mois, pour déposer son recours. Deux points délicats, sachant qu'il faut aujourd'hui environ 30 jours ouvrés pour accéder à un rendez-vous en préfecture.

Que contient le projet de loi asile-immigration ?

Article de Maryline Baumard sur Lemonde.fr, le 11 janvier 2018.